



28 juillet 2025

Risque Feux de Forêts en Région TTA

(Bilan 2019–2024 et Perspectives 2025)

CONTEXTE

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (TTA) concentre une part importante du patrimoine forestier national et figure parmi les territoires les plus exposés au risque d'incendies de forêts au Maroc. Ce phénomène, accentué par les effets du changement climatique, la pression anthropique et la sécheresse, menace les écosystèmes, les revenus agricoles, la stabilité des territoires ruraux et la sécurité environnementale de la région.

DONNÉES STRUCTURANTES ET SIGNAUX D'ALERTE

A. Poids de la région TTA dans le contexte national

- **Superficie forestière régionale** : Environ **564 000 hectares**, soit **10,3 %** de la superficie forestière du Maroc (estimée à 5,47 millions ha – source : ANEF, 2023).
- **Incendies enregistrés (2022)** : La région TTA a concentré **plus de 49 % des surfaces forestières brûlées** à l'échelle nationale, avec **plus de 6 600 ha détruits** (sur un total national de 13 000 ha).
- **Province la plus touchée** : **Tanger-Assilah**, avec **plus de 40 foyers d'incendie recensés** en 2022, suivi de Larache, Chefchaouen et Tétouan (source : ANEF)

B. Comparaison interrégionale

- La région TTA est l'un des trois foyers historiques d'incendies forestiers, mais **affiche la fréquence la plus élevée d'incendies par 10 000 ha**.
- Le **massif forestier du Rif**, en particulier dans les provinces de Chefchaouen, Ouezzane et Al Hoceïma, présente une combinaison critique : **forêts très inflammables (chêne-liège, pin d'Alep)**, topographie escarpée et infrastructures de lutte limitées.

IMPACTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ÉCOLOGIQUES

A. Pertes forestières

- **Surface détruite 2022-2023** dans la région : environ **10 200 hectares**, avec une accélération de la fréquence (+35 % de foyers en 2023 par rapport à la moyenne 2018–2020).
- Perte d'essences nobles (cèdre, chêne liège), aggravant la **fragilité des sols** et l'érosion.

B. Effets écologiques

- Perturbation des corridors écologiques (notamment la migration de certaines espèces endémiques).
- Montée du risque d'érosion hydrique, glissements de terrain, et déforestation accélérée.

POLITIQUES DE REBOISEMENT ET LIMITES DES MESURES COMPENSATOIRES

A. Effort de reboisement dans TTA :

- Programme annuel 2020–2023 : **entre 4 000 et 5 500 hectares reboisés par an** dans la région (source : ANEF).
- Le plan **Forêts du Maroc 2020–2030** cible **50 000 ha de reboisement cumulé pour la région**, mais la dynamique reste **inférieure au rythme de destruction**.

B. Limites observées :

- Reboisement souvent **non adapté aux zones écologiquement sensibles** (choix d'essences peu résilientes).
- Manque de **suivi post-plantation et d'entretien**, absence d'engagement communautaire durable.
- Pas de **corrélation territorialisée** entre zones brûlées et zones reboisées.

GOUVERNANCE RÉGIONALE : AVANCEMENT ET CONTRAINTES

La région TTA a programmé la réalisation d'un **Plan régional intégré de protection forestière (PDR 2022–2027)**, structuré autour de :

- L'élaboration de **cartographies de risque** à l'échelle communale;
- Le **renforcement des équipements anti-incendie** (routes forestières, citernes, tours de guet) ;
- La **sensibilisation communautaire** et la formation des comités de veille

CONCLUSION

La multiplication et l'intensification des feux de forêts dans la région TTA ne sont plus des phénomènes conjoncturels, mais des **signaux structurels d'un déséquilibre territorial et écologique croissant**.

Pour y répondre, la région doit **changer d'échelle** : passer d'une réponse réactive à une **stratégie intégrée, territorialisée et participative**, alignée avec les objectifs du Plan Forêts 2030, du PDR 2022–2027 et des ambitions climatiques nationales

Sources : ANEF et analyses Impact Plus